



FORMATION ATEX NIVEAU 1

Personnel intervenant en zone ATEX

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4227-49 du Code du Travail : « Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que : **1°** Le milieu de travail permette un travail en toute sécurité - **2°** Une surveillance adéquate soit assurée et des moyens techniques appropriés utilisés - **3°** Une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée **4°** Les travailleurs soient équipés, en tant que de besoin, de vêtements de travail adaptés contre les risques d'inflammation ».

OBJECTIFS

- ◆ Connaître la réglementation ATEX et les principes des différents modes de protection et matériel ATEX.
- ◆ Intervenir sur du matériel en zone ATEX en toute sécurité.
- ◆ Identifier les mécanismes de l'explosion lors des interventions.

CONTENU :

◆ GENERALITES SUR LES ZONES EXPLOSIVES

- * Mécanisme de l'explosion
- * Atmosphères explosibles gazeuses et poussiéreuses

◆ DIRECTIVE EUROPEENNE ATEX 2014/34/UE DIRECTIVE 1999/92/CE ET TEXTES DE TRANSPOSITION

- * Domaine d'application de la directive
- * Niveau de protection des équipements de travail
- * Prescriptions minimales de sécurité
- * Mesures organisationnelles
- * Mesures de protection contre les explosions

◆ DEFINITION DES ZONES ATEX

- * Différentes zones et signalisations

◆ RAPPEL SUR LES MATERIELS UTILISABLES EN ZONE ATEX

- * Marquage
- * Règles associées aux modes de protection

◆ INTERVENTION EN ZONE ATEX

- * Règles d'intervention en ATEX

◆ ANALYSE DES RISQUES PREALABLES AUX INTERVENTIONS

◆ DEMONSTRATIONS SUR EQUIPEMENTS SI NECESSAIRE

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine de prévention des risques liés à la présence d'atmosphères explosives, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

PUBLICS CONCERNES :

Toute personne appelée à intervenir en zone ATEX : électriciens, mécaniciens, automaticiens, chaudronniers, soudeurs, opérateurs machines-outils, etc.

PRE-REQUIS:

Maîtrise de la langue française (pour les stagiaires étrangers, prévoir un traducteur).

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour (7 heures)

EVALUATIONS - REMARQUES :

- ◆ Les acquis sont évalués sous forme de QCM.
- ◆ Une attestation est remise à l'issue de la formation.
- ◆ Cette formation est à renouveler aussi souvent que nécessaire. Nous préconisons un recyclage tous les 3 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.